

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE TOULON

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 17 JUN 2019

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	30

N° 19-DCM-DGS-050

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF & LE 17 JUN 2019 à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 juin 2019

OBJET DE LA DELIBERATION : BILAN DES ACQUISITIONS OU CESSIONS FONCIERES REALISEES EN 2018.

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER - Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS - Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL - Jean-Michel PEYRATOUT - Paul MOUROT - Denis CHAMBI – Jean-Claude VEGA - Bénédicte LE MOIGNE – Daniel VESSEREAU – Daniel DUVOUX – Jean-Marc ILLICH – Nicole ROUX - Lionel RIQUELME - Patrick ROUAS – Frédéric FIORE - Yves PARENT – Olivier DURAND - François MEURIER.

POUVOIRS : Céline PRATI-AIGUIER à Valérie RIALLAND ; Dominique ROLLAND à Jean-François PLANES ; Agnès BIASUTTO à Jean-Marc ILLICH ; Viviane TIAR à Hervé STASSINOS ; Magali VINCENT à Cécile GOMEZ ; Jennifer DELI à Yves PARENT ; Nicole VACCA à Frédéric FIORE.

ABSENTS : Valérie AUBRY – Stéphane BELTRA – Agnès MOSCARDINI

SECRETAIRE de SEANCE : Valérie RIALLAND

=====

Monsieur Christian GARNIER donne lecture de l'exposé suivant :

L'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995, entrée en vigueur le 9 mai 1995 et l'article L.2241-1 du CGCT, modifié par LOI n°2009-526 du 12 mai 2009 – art. 121 disposent que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants par celle-ci ou par une autre personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu, chaque année, à une délibération du Conseil Municipal.

N° 19-DCM-DGS-050

Un tableau récapitulatif annexé à la présente note fait état :

- Du bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2018 par la Commune du PRADET,
- Acquisitions initiées par la commune et relevant de la Métropole Toulon Provence Méditerranée dans le cadre du transfert de compétence de la « voirie ».

Vu le code général des collectivités territoriales,

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Adopter le bilan des acquisitions et cession foncières réalisées en 2018, retranscrit dans le tableau ci-dessous :

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS REALISEES PAR LA COMMUNE en 2018					
Nom site	N° Parcelle	Nature de l'acte	Date de l'acte	Montant Acte	En stock
Place Charles De Gaulle	AD 273 - Volume n° 8	Acquisition	28.12.2018	210 000,00 €	OUI

BILAN DES ACQUISITIONS REALISEES PAR COMPETENCE "VOIRIE" METROPOLE TPM					
Nom site	N° Parcelle	Nature de l'acte	Date de l'acte	Montant Acte	En stock
1ère DFL	AD 394 - Volume n° 1+3	Acquisition	09.04.2018	1€ symbolique	OUI
Av Jean Moulin - RD 86	AA 219	Acquisition	14.05.2018	18 834,00 €	OUI
Rue du Pin de Galle	AD 577	Acquisition	09.07.2018	74 500,00 €	OUI

L'exposé mis aux voix est adopté à L'UNANIMITE.

29 voix POUR

1 ABSTENTION (François MEURIER)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, **Hervé STASSINOS**



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr).

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire

Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.